



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-043

Conseil municipal du deux avril 2024

Le Mardi Deux Avril Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAI, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Carine MATHIEU, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Katharina THOMAS, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL conseillers municipaux.

Absent(e)s :

Excusée(s) : Carine MATHIEU,

Pouvoirs : Carine MATHIEU à Florent CAILLET

Ont été désignés secrétaires de séance : Marine MOUTEL-COCHAI, Cécile BERNARDONI et Nabil ZEROUAL

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35
Date de la convocation : 27 mars 2024
Date de la publication : 9 avril 2024

2024-043 FINANCES - TARIFS MUNICIPAUX 2024-2025 - JEUNESSE

Rapporteur : André-Jean VIEAU

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'état détaillé des tarifs municipaux « jeunesse » annexé à la présente ;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer les tarifs relatifs aux prestations municipales pour l'année scolaire 2024/2025, pour le secteur jeunesse ;

CONSIDÉRANT la politique jeunesse de la commune avec le maintien d'une offre à l'année, en fonction de tranches d'âge ;

- Pendant les vacances scolaires :
 - L'accueil Passerelle pour les 10/13 ans,
 - Les séjours pour les 10/17 ans,
 - Des activités à la carte pour les 11/18 ans,
 - Des animations de quartier (avec droit d'entrée) pour les 8/13 ans,
- et prolongé sur le temps scolaire pour l'accueil Libre du Bois jauni pour les 10/18 ans ;

CONSIDERANT la mise en place d'un projet de jeunes avec un séjour au Parc Astérix aux vacances d'avril 2024 ;

CONSIDERANT le paiement des activités à la carte par une régie de recettes, les tarifs sont arrondis à la décimale près ;

CONSIDERANT la reconduction d'une tarification solidaire pour les activités Passerelle et les séjours déterminée selon un taux d'effort ou le quotient familial pour le séjour Eco R'Aide ;

Après avis de la commission scolarité jeunesse prévention CME et CMJ du 18 mars 2024 ;

Après avis de la commission finances ressources-humaines et tranquillité publique du 21 mars 2024 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 0

Exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

ADOpte les tarifs applicables selon les éléments détaillés en annexe à la présente délibération,

- À compter de la date de cette délibération pour le séjour « parc Astérix » d'avril 2024,
- À compter du 1er juillet 2024 pour les tarifs passerelle, séjours et activités à la carte,
- À compter de l'ouverture des adhésions, valables par année civile, pour le secteur ado.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.



Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON

Les secrétaires de séance,
Marine MOUTEL-COCHAIS



Nabil ZEROUAL



Cécile BERNARDONI



Publication sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

02 AVR. 2024

JEUNESSE

- Conditions :**
- Etre dans la tranche d'âge 10/18 ans, quelle que soit la commune de résidence
 - Adhésion pour l'année civile (donc applicable au 01/01/2025?)
 - Adhésion permettant d'accéder aux différents services du secteur jeunesse

		2023	2024
Adhésion Secteur Ado Ancenis-Saint-Géréon	Forfait /jeune	5,00 €	6,00 €

Accueil libre du Bois Jauni

- Conditions :**
- Adhésion au secteur ado Ancenis-Saint-Géréon
 - Etre dans la tranche d'âge 10/18 ans, quelle que soit la commune de résidence
 - Accès illimité (temps scolaire et vacances scolaires)

		2023	2024
Adhésion annuelle	Forfait /jeune	5,00 €	6,00 €

Activités à la carte

- Conditions :**
- Adhésion au secteur ado Ancenis-Saint-Géréon
 - Etre dans la tranche d'âge 11/18 ans, quelle que soit la commune de résidence
 - Activités ponctuelles, le plus souvent sous la forme de sorties proposées pendant les vacances scolaire ou le week-end

Catégorie	Prix de revient de l'activité		2023	2024
Tarif A	Inférieur ou égal à 8 €	Par activité	4,00 €	4,10 €
Tarif B	Entre 8,01 € et 16 €	Par activité	8,00 €	8,20 €
Tarif C	Entre 16,01 € et 24 €	Par activité	12,00 €	12,30 €
Tarif D	Entre 24,01 € et 32 €	Par activité	16,00 €	16,50 €
Tarif E	Entre 32,01 € et 40 €	Par activité	20,00 €	20,60 €
Tarif F	Entre 40,01 € et 48 €	Par activité	24,00 €	24,70 €
Tarif G	Entre 48,01 € et 56 €	Par activité	28,00 €	28,80 €
Tarif H	Entre 56,01 € et 64 €	Par activité	32,00 €	33,00 €
Tarif I	Entre 64,01 € et 72 €	Par activité	36,00 €	37,00 €

Animations de quartier

- Conditions :**
- Pas d'adhésion obligatoire au secteur ADO (car non déclarées au sein d'un accueil collectif de mineurs)
 - Etre dans la tranche d'âge 8/13 ans, quelle que soit la commune de résidence

		2023	2024
Activités avec droits d'entrée - selon le prix de revient	Activité sans droit d'entrée pour la commune	Par séance	gratuit
		Par séance	gratuit
		Par séance	1,00 €
		Par séance	2,00 €
		Par séance	2,00 €

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2024-XXX DU 7
TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2024**

JEUNESSE : ACCUEIL PASSERELLE

Conditions :

- Etre dans la tranche d'âge 10/13 ans, quelle que soit la commune de résidence

		01/07/2023 au 30/06/2024		01/07/2024 au 30/06/2025		Variation /n-1
		1/2 Journée	Journée	1/2 Journée	Journée	
Périmètre SIVU*						
Taux d'effort	Par jeune	0,548%	1,09%	0,564%	1,12%	2,84%
Tarif minimum	Par jeune	1,09 €	2,18 €	1,12 €	2,24 €	2,68%
Tarif maximum	Par jeune	12,20 €	24,40 €	12,55 €	25,10 €	2,79%
absence justifiée	Par jeune	20 % du tarif calculé		20 % du tarif calculé		
Hors SIVU						
Tarif unique	Par jeune	12,46 €	24,92 €	12,82 €	25,64 €	2,81%
absence justifiée	Par jeune	20 % du tarif calculé		20 % du tarif calculé		
Pénalité de retard par 1/2 heure				7,00 €		

* Le périmètre SIVU concerne les communes de Ancenis-Saint-Géréon, Pouillé-les-Coteaux, La Roche-Blanche et Vair-sur-Loire.
Les montants sont arrondis à 2 décimales.

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2024-043 DU
TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 2 AVRIL 2024**

JEUNESSE : SEJOURS ÉTÉ 2024

SELON QUOTIENT FAMILIAL

ECO R'AIDE	Date :	du mercredi 3 au vendredi 5 juillet 2024 (3 jours)
	Nombre :	8 places - 13/17 ans 4 jeunes par équipe
	Thème :	Raid sportif
	Lieu :	Teillé

	2023	2024	Variation /n-1
QF ≤ 500	25,00 €	25,00 €	0,0%
501 < QF ≤ 750	30,00 €	30,00 €	0,0%
751 < QF ≤ 999	35,00 €	35,00 €	0,0%
1 000 < QF ≤ 1 300	45,00 €	45,00 €	0,0%
1 301 < QF ≤ 1 600	55,00 €	55,00 €	0,0%
1 601 < QF ≤ 1 900	65,00 €	65,00 €	0,0%
QF > 1901	75,00 €	75,00 €	0,0%

Tarifs harmonisés sur l'ensemble du territoire de la COMPA

SOUJIS AU TAUX A L'EFFORT

ANCENIS-SAINT-GEREON plage	Date :	du lundi 8 au vendredi 12 juillet 2024
	Nombre :	24 places - 10/13 ans
	Thème :	"les Aventuriers de l'Ile Mouchet"
	Date :	du lundi 29 juillet au vendredi 2 août 2024
Camp Mer - Olonne sur mer	Nombre :	16 places - 10/13 ans
	Thème :	"Aux jeux olympiques"
	Date :	du lundi 26 au vendredi 30 août 2024
	Nombre :	16 places - 10/13 ans
Camp Mer - Olonne sur mer	Thème :	"la tête dans les étoiles"
	Lieu :	Hébergement au camping Ile Mouchet à Ancenis-Saint-Géréon
	Date :	du lundi 8 au vendredi 12 juillet 2024
	Nombre :	16 places - 13/16 ans
Camp Multiactivités - Brulon (72)	Activités :	surf, balades, marché nocturne, baignade en mer
	Lieu :	Hébergement au camping bois de la Gachère **** à Olonne sur mer
	Date :	du lundi 15 au vendredi 19 juillet 2024
	Nombre :	16 places - 11/14 ans
Camp Multiactivités - Brulon (72)	Activités :	canoë, paddle, VTT, tir à l'arc et baignade
	Lieu :	Hébergement sur la base de Loisirs Fred Chouvrier
	Date :	du lundi 22 au vendredi 26 juillet 2024
	Nombre :	16 places - 11/14 ans
Camp Multiactivités - Montalgu (85)	Activités :	canoë, paddle, VTT, cani rando et baignade
	Lieu :	Hébergement sur la base de Loisirs Fred Chouvrier
	Date :	du lundi 19 au vendredi 23 août 2024
	Nombre :	16 places - 11/13 ans
Camp Multiactivités - Montalgu (85)	Activités :	learn O (jeu de balises et énigmes), Laser Run (course à pied et tir au pistolet laser), Archery Touch (paintball avec un arc), VTT, baignade
	Lieu :	Hébergement au camping du lac de la Chausselière

SOUJIS AU TAUX A L'EFFORT

Le tarif appliqué pour le périmètre SIVU se détermine comme suit :

- 1 / Calcul du tarif du jeune : quotient familial x taux d'effort
- 2 / Comparaison avec les tarifs mini et maxi
- 3 / Application du tarif du jeune ou des tarifs cadres

le tarif absence justifiée sera appliqué pour une absence justifiée après confirmation du séjour,

En l'absence de justificatif après confirmation, la totalité du coût du séjour sera demandé.

Les communes du SIVU ont conventionné depuis 2019 avec la commune d'Ancenis-Saint-Géréon pour prendre en charge la différence entre le tarif maxi et le tarif appliqué à la famille, résidente sur leur commune.

		2023	2024	Variation /n-1
Ancenis plage				
Périmètre SIVU*				
Taux d'effort	par jour et par jeune	2,63%	2,73%	3,80%
Tarif minimum		8,76 €	9,08 €	3,65%
Tarif maximum		39,43 €	40,89 €	3,70%
Hors SIVU : tarif unique		48,26 €	50,05 €	3,71%
absence justifiée "Ancenis Plage"		20% du tarif calculé	20% du tarif calculé	
Séjour hors commune				
Périmètre SIVU*				
Taux d'effort	par jour et par jeune	3,99%	4,11%	3,01%
Tarif minimum		16,44 €	16,92 €	2,92%
Tarif maximum		59,15 €	60,87 €	2,91%
Hors SIVU : tarif unique		70,55 €	72,60 €	2,9%
absence justifiée "séjour extérieur"		20% du tarif calculé	20% du tarif calculé	
Stage (avec repas et sans nuitée)				
Périmètre SIVU*				
Taux d'effort	par jour et par jeune	2,12%	2,18%	2,83%
Tarif minimum		4,78 €	4,92 €	2,93%
Tarif maximum		37,17 €	38,25 €	2,91%
Hors SIVU : tarif unique		45,60 €	46,92 €	2,89%
absence justifiée "stage"		20% du tarif calculé	20% du tarif calculé	

SOUJIS A TARIF UNIQUE

Ce séjour est élaboré à la demande d'un groupe de jeunes, avec un accompagnement d'un animateur jeunesse, dans l'élaboration du séjour (choix des activités, hébergement, mode de déplacement, organisation des actions d'autofinancement, ...).

Parc Astérix	Date :	du lundi 22 au mercredi 24 avril 2024
	Nombre :	16 places - 13/17 ans

		2023	2024
Parc Astérix	par jour et par jeune		54,00 €

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20240402-2_2024DELIB043-DE
Reçu le 04/04/2024